

**Compte rendu**  
**Séance du Conseil Municipal du 19 juillet 2016**

Présents : - Michèle BEGARANI - Alain BREFUEL - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Jean-François CAZES - Bertrand CLAUDEL DE COUSSERGUES - Valérie COSTECALDE - Pascal DEBRABANT - Sébastien DUFIX - Florence GRIFFOUL - Marie MONTEILLET - Christian PUECH - Paul REDON - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - Aurélie TIEULIE - Pierre TOURRETTE - Francine TRIANO

Absents : Michel DELMAS - Daniel GUIRAL - Jérôme LEMOUZY - Sébastien PARAYRE - André TORBIERO

Absents excusés : Christophe ARGENTIER - Irma CARNUS (Pouvoir à Jean-Paul PEYRAC) - Cécile CHASSALY (Pouvoir à Evelyne BRESSOLIS-GINESTY) - Hélène CONSTANS - Gérard LEMAIRE (Pouvoir à Robert SOULERY) - René MARCILLAC (Pouvoir à Jean-Louis SOULIE) - Christian PUECH - Hélène RAPIN (Pouvoir à Francine TRIANO) - Annick RAYNAUD - Sébastien ROUS (Pouvoir à Alain BREFUEL)

Secrétaire de séance : Paul REDON

**Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour à savoir :**

- Recrutement d'un adjoint technique en CDD à Cruéjols
- Etude pour la valorisation des boues de la station d'épuration de Coussergues : demande de subvention
- Lancement d'une consultation pour l'entretien des stations d'épuration

**Vote à l'unanimité**

**Approbation du compte rendu de la séance du 21 juin 2016**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 juin 2016 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose de valider le compte rendu tel que présenté.

**Vote à l'unanimité**

**1- Budget assainissement : décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire informe que le compte 67 « admission en non-valeur » du budget primitif assainissement n'est pas suffisamment alimenté pour la prise en charge d'une réduction de facture assainissement. En effet lors de l'élaboration du budget primitif, il est très difficile d'appréhender correctement les éventuels abandons de créances. Il propose donc, dans le but de permettre cette opération, d'inscrire la somme de 500 € dans le chapitre 67 « admission en non-valeur ». Ce montant sera prélevé sur le chapitre 011 « charges à caractère général ». Le Conseil Municipal, après discussion sur la conduite à tenir pour la facturation de l'assainissement en cas de réduction de factures d'eau,

- Vote la décision modificative sur le budget assainissement

**Vote à l'unanimité**

**2- Résultat de l'appel d'offres pour les travaux de voirie à Cruéjols**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour la réalisation de ces travaux. En raison d'un problème d'acheminement du courrier, certaines entreprises ont reçu le courrier de consultation dans des délais trop courts pour pouvoir répondre. Il propose de reporter la date de remise des offres au 1<sup>er</sup> août 2016.

**Vote à l'unanimité**

### **3- Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Aveyron et adhésion au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont**

Monsieur Jean-François CAZES rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron (SIAH-HVA).

Il expose à l'assemblée les discussions entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron (SIAH HVA), la Communauté d'Agglomération Rodez Agglomération et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A), qui ont abouti au projet de création d'un syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A).

Le comité syndical propose la dissolution du SIAH-HVA, au 31 décembre 2016, sous réserve de la création du SMBV2A. Il appartient donc à chaque conseil municipal de délibérer sur la création du SMBV2A, la dissolution du SIAH-HVA et de la reprise des engagements du SIAH-HVA par le SMBV2A.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

⇒ d'approuver les statuts du syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A),

⇒ d'adhérer au syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A),

⇒ de dissoudre le SIAH-HVA au 31 décembre 2016, sous réserve de la création du SMBV2A au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

⇒ que l'actif, le passif et le solde antérieurement contractés, les biens du SIAH-HVA seront entièrement et intégralement transférés au Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vote à l'unanimité**

### **4- Avis du Conseil Municipal sur le périmètre proposé par la CDCI et M. le Préfet de l'Aveyron sur l'extension de périmètre de la communauté de communes du canton de Laissac à la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron.**

Monsieur le Maire rappelle que schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 24 mars 2016 par la Préfecture prévoit la fusion des trois communautés de communes Pays d'Olt et d'Aubrac, Lot et Serre, canton de Laissac avec extension à la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron,

Il fait part de

- la délibération du 14 avril 2016 du conseil de la communauté de communes des pays d'Olt et d'Aubrac approuvant la réalisation d'une étude et la constitution d'un groupement de commande entre les communautés de communes Pays d'Olt et d'Aubrac, Lot et Serre, Canton de Laissac et la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron,

- la délibération du 25 avril 2016 du conseil de la communauté de communes Lot et Serre approuvant la réalisation d'une étude et la constitution d'un groupement de commande entre les communautés de communes Pays d'Olt et d'Aubrac, Lot et Serre, Canton de Laissac et la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron,

- la délibération du 15 avril 2016 du conseil de la communauté de communes du canton de Laissac approuvant la réalisation d'une étude et la constitution d'un groupement de commande entre les communautés de communes Pays d'Olt et d'Aubrac, Lot et Serre, Canton de Laissac et la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron,

- la délibération du 28 avril 2016 du conseil municipal de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron approuvant la réalisation d'une étude et la constitution d'un groupement de commande entre les communautés de communes Pays d'Olt et d'Aubrac, Lot et Serre, Canton de Laissac et la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron,

- l'avis émis par la commission départementale de coopération intercommunale le 3 juin 2016,

Considérant que les élus des quatre communautés de communes concernées ont dès octobre 2015 engagé une réflexion pour amorcer une éventuelle fusion des communautés de communes existantes sur leur territoire en une structure unique,

Considérant que les collectivités concernées ont décidé se constituer en groupement de commande pour confier une étude financière et technique à un cabinet spécialisé, cette étude ayant pour objet d'éclairer leur choix sur les possibilités de fusions d'intercommunalité,

Considérant que la division de ce territoire en deux secteurs Pays d'Olt et d'Aubrac et Lot et Serre d'une part et canton de Laissac et Sévérac d'Aveyron d'autre part laissera aux deux nouvelles communautés de communes l'opportunité de fusionner ultérieurement au vu des résultats des études engagées et de l'avancée des réflexions des élus,

Considérant que les communes membres de la communauté de communes susmentionnées sont dans une zone de montagne délimitée par l'article 3 de la loi 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la

montagne,

Considérant que la communauté de communes du canton de Laissac peut bénéficier pour le motif susmentionné de l'adaptation du seuil de population prévu par l'article L 5210-1-I du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- donne un avis positif au projet d'extension, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, du périmètre de la communauté de communes du canton de Laissac à la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron.
- rappelle le périmètre de la nouvelle intercommunalité composé des communes de Bertholène, Gaillac d'Aveyron, Laissac-Sévérac l'Église, Palmas d'Aveyron et Vimenet, membres de la communauté de communes du canton de Laissac et la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron.

**Vote à l'unanimité**

#### **5- Dissimulation des réseaux dans le bourg de Cruéjols**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques rue du Barry, rue du Plô ainsi qu'un renforcement du réseau au droit de la Maison de Retraite Résidence Saint Laurent. Il précise que ces opérations seront réalisées avec l'aide financière du SIEDA.

Il rappelle les coûts des travaux de chaque opération ainsi que le financement :

- rue du Barry :
  - Travaux réseaux électriques : 76 455.93 € HT Participation de la commune (20 %) 15 291 .16 €
  - Travaux réseaux téléphoniques : 7 804.09 € HT Participation de la commune (50%) 3 902.05 €
- rue du Plô :
  - Travaux réseaux électriques : 26 510.78 € HT Participation de la commune (30 %) 7 953.23 €
  - Travaux réseaux téléphoniques : 3 780.61 € HT Participation de la commune (50%) 1 890.31 €
- Surlargeur Renforcement Maison de Retraite
  - Travaux réseaux électriques : 16 633.95 € HT Participation de la commune (30 %) 4 990.19 €
  - Travaux réseaux téléphoniques : 13 662.84 € HT Participation de la commune (50%) 6 831.42 €
- Réfection d'éclairage public
  - Travaux : 11 097 € HT Participation de la commune (40 %) 6 658.40 €

**Vote à l'unanimité**

#### **6- Achat d'un ordinateur pour l'école de Cruéjols**

Monsieur le Maire fait part de la demande des enseignantes de l'école de Cruéjols pour l'acquisition d'un micro-ordinateur. En effet, celui utilisé actuellement pour la direction est obsolète.

Afin de préparer la rentrée dans de bonnes conditions, il propose de réaliser l'acquisition d'un ordinateur pour les enseignantes. Une consultation auprès de différents fournisseurs sera lancée.

Mesdames BRESSOLIS GINESTY et TRIANO, présentes au dernier conseil d'école, font remarquer qu'il y aura lieu de prévoir le renouvellement des ordinateurs de l'école numérique et qu'il sera nécessaire de faire un point sur le matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte d'acquérir un ordinateur pour la direction de l'école

**Vote à l'unanimité**

#### **7- Intégration de la parcelle sise dans le bourg de Cruéjols section A n° 1026 dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision prise par la commune de Cruéjols en 2015 d'acquérir la parcelle section A n°1026 issu du découpage de l'ancienne parcelle A 265, d'une superficie de 24 m<sup>2</sup>, en vue de créer un dégagement et de desservir la parcelle section A 839. La transaction étant réalisée, il propose donc l'intégration de la dite parcelle dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette proposition
- demande à Monsieur le Maire d'engager les démarches correspondantes à cette décision

**Vote à l'unanimité**

#### **8- Etude pour la valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Coussergues : demande de subvention**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire, afin de se mettre en conformité avec la réglementation, de réaliser une étude pour la valorisation des boues de la station d'épuration de la commune déléguée de Coussergues. Il présente le bordereau de prix établi par le Cabinet d'Etudes ACEA, en charge du dossier.

Le montant total s'élève à 1 475 € HT soit 1 770 € TTC. Il précise que le plan d'épandage des boues de la station peut être éligible aux aides de l'Agence Adour Garonne et du Conseil Départemental et soumet le projet de plan de financement de cette étude :

Subvention Adour Garonne (50 %)	737.50 €
Subvention Conseil Départemental (10%)	147.50 €
Autofinancement commune	885.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide le devis du Cabinet ACEA pour un montant de 1 770 € TTC
- valide le plan de financement présenté
- demande à Monsieur le Maire de solliciter les aides de l'Agence Adour Garonne et du Conseil Départemental.

**Vote à l'unanimité**

#### **9- Création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à contrat à durée déterminée**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir l'embauche d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe sur le site de la commune déléguée de Cruéjols. Il propose de créer un poste en contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 9 heures 15 au titre d'un accroissement d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de cet agent

**Vote à l'unanimité**

#### **10- Avis sur la dissolution du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la RN 88**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion des anciennes communes au Syndicat Mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la mise à deux fois deux voies de la RN 88. Ce syndicat est composé de collectivités et de chambres consulaires.

Il précise que cette structure n'est plus en activité et informe du souhait de Monsieur le Préfet, de la dissoudre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la mise à deux fois deux voies de la RN 88
- demande à Monsieur le Maire d'informer la Préfecture de cette décision.

**Vote à l'unanimité**

## **11- Délibération de principe pour lancer une consultation pour l'entretien des stations d'épuration**

Monsieur le Maire informe des difficultés rencontrées par la commune pour l'entretien des stations d'épuration des trois sites. Il propose de lancer une consultation auprès de sociétés spécialisées dans la maintenance des équipements des stations d'épuration ainsi que des abords afin d'estimer le coût. La décision de confier ou non la gestion des stations d'épuration à une entreprise sera décidé par le conseil municipal après évaluation de la prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées.

***Vote à l'unanimité***

## **Informations et questions diverses**

- Monsieur le Maire informe qu'un montant de 18 000 € a été alloué à la commune au titre du fonds de TP
- Monsieur Paul Redon demande qu'un courrier soit envoyé au Conseil Département pour le déplacement indiquant la zone de covoiturage. Celui-ci gêne la visibilité
- Monsieur Robert SOULERY souligne la nécessité pour la commune d'avoir un agent mis à disposition de la commune de façon plus régulière

Fin de séance à 22 h 15